



« Pour un numérique soutenable »

Point d'étape et d'échange

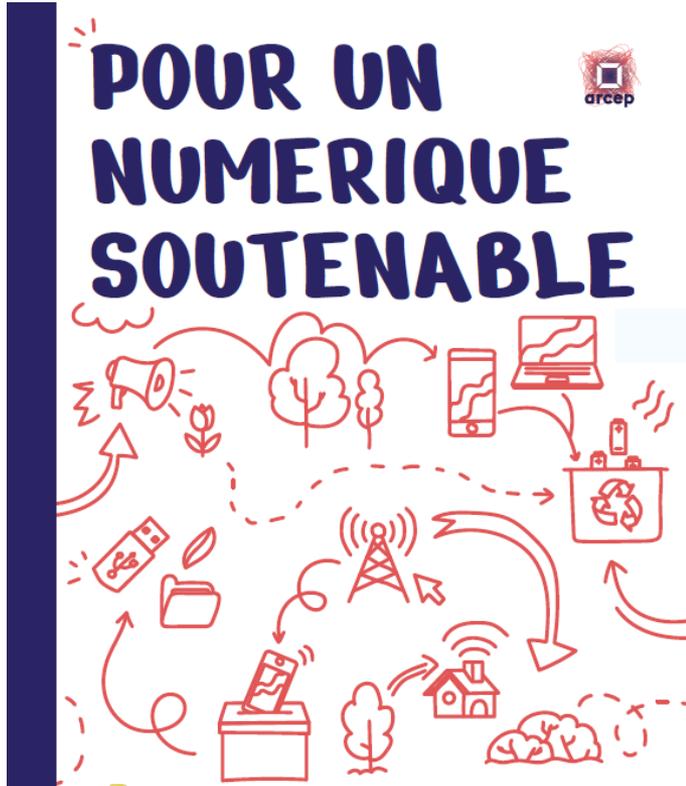
4 octobre 2021

Déroulé de la présentation

- ❑ Propos introductifs
- ❑ Feuille de route du Gouvernement, les missions et objectifs confiés à l'Arcep
- ❑ Point d'étape sur les avancées des travaux « Pour un numérique soutenable »
 - Collecter l'information, pour réguler par la donnée
 - Analyser l'empreinte environnementale du numérique
 - Intégrer l'enjeu environnemental dans l'action de l'Arcep
 - Promouvoir les actions de l'Arcep au niveau européen (BEREC) et international (OCDE)
- ❑ Conclusion, les prochaines étapes de la plateforme de travail « Pour un numérique soutenable »
- ❑ Moment d'échange et questions/réponses

Introduction

« Pour un numérique soutenable » : Où en sont les travaux de l'Arcep ?



Interventions de :

- **Laure de La Raudière**,
Présidente de l'Arcep
- **Serge Abiteboul**,
Membre du Collège
de l'Arcep

Chronologie, contexte et travaux de l'Arcep – 1/2

2019

2020

Note Arcep – Réseaux du futur

Réseaux du futur

Note n° 5

L'empreinte carbone du numérique



Lettre de mission ADEME - Arcep

MAI 2020
ACCORD DE PARIS ET URGENCE CLIMATIQUE : ENJEUX DE RÉGULATION

Autorité de la concurrence, AMF, Arcep, ART, CNIL, CRE, CSA, HADOPI

Publication AAI/API



Rapport du CNNum

Décision de collecte de données environnementales

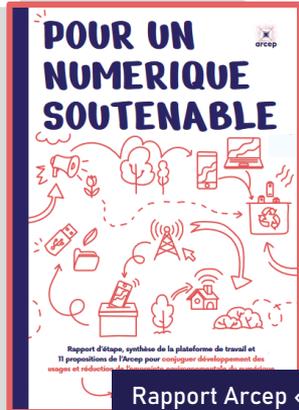


Groupe *Sustainability* du BEREC



2020

2021



Rapport Arcep « Pour un numérique soutenable »

Chronologie, contexte et travaux de l'Arcep – 2/2

2020

2021

2021

2022

Feuille de route du
Gouvernement



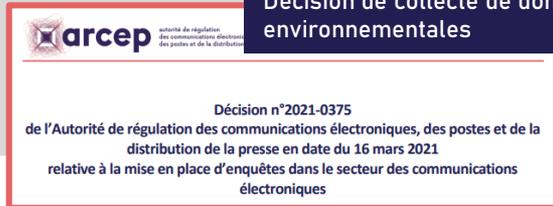
Lettre de mission –
Subventionnement et
renouvellement des terminaux
mobiles



Rapport de l'Arcep sur le
renouvellement des
terminaux



Décision de collecte de données
environnementales



Lettre de mission – Prise en
compte des enjeux
environnementaux dans
attributions 26 GHz



Feuille de route « Numérique et environnement »
du Gouvernement
Les missions et objectifs confiés à l'Arcep

Intervention de la DGE

Aurélien Palix, Sous-directeur
réseaux et usages numériques



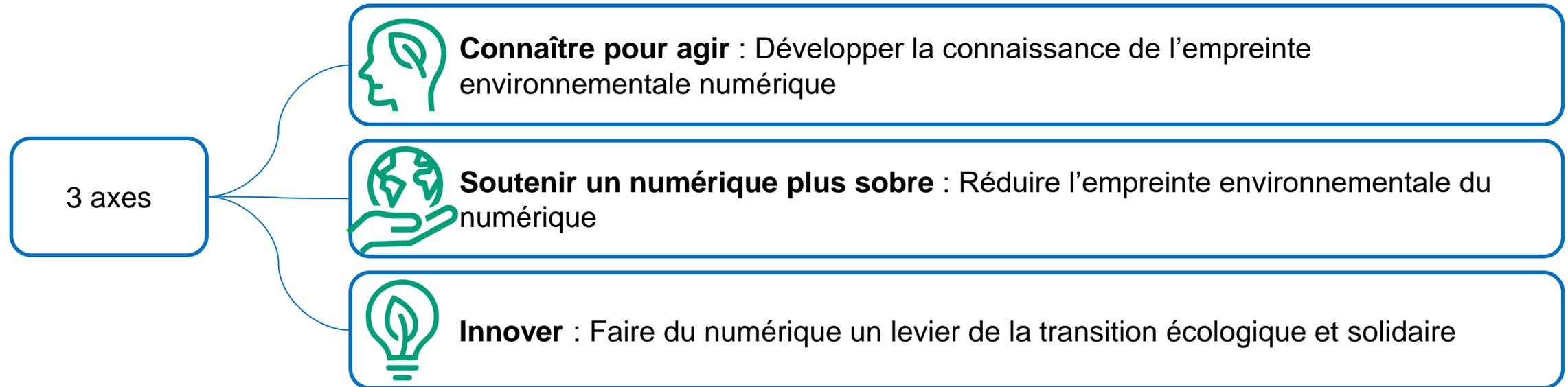


GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEUILLE DE ROUTE INTERMINISTÉRIELLE NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENT

Une feuille de route gouvernementale pour faire converger les transitions numérique et écologique



Articulation avec des **travaux parlementaires** (AGEC, PPL Chaize), dans un **cadre européen qui se renforce** (Pacte vert pour l'Europe, Plan d'action pour l'économie circulaire)

Axe 1 : Développer la connaissance de l’empreinte environnementale numérique

Objectifs

Obtenir des données factuelles sur les impacts environnementaux du numérique (positif comme négatif) grâce au développement de méthodologies robustes et partagées par l’ensemble de l’écosystème.

Mesure phare
Objectiver l’empreinte environnementale du numérique
<ul style="list-style-type: none">Capitaliser sur la mission ARCEP-ADEME visant à objectiver l’empreinte environnementale du numérique en France, notamment des réseaux fixes et mobiles en fonction des usages qu’ils supportent.Mener une étude sur les enjeux environnementaux et sociétaux du développement de l’internet des objets en France (pilotee par France Stratégie)
Sensibiliser les citoyens aux impacts environnementaux du numérique
<ul style="list-style-type: none">Lancer une campagne de sensibilisation, pilotée par l’ADEME, à destination des citoyens sur le numérique responsable
Construire un baromètre environnemental des acteurs du numérique
<ul style="list-style-type: none">Donner à l’Arcep un pouvoir de collecte des données environnementales auprès des acteurs du numérique

Arcep

Arcep

Axe 2.1: Réduire l'empreinte environnementale du numérique associée aux terminaux

Objectifs

La production de terminaux est la principale source de l'empreinte environnementale du numérique en France.

L'objectif de cet axe est de réduire cette empreinte en allongeant la durée de vie des terminaux, via notamment la réparation et le reconditionnement.

Mesures phares
Soutenir la demande en produits informatiques plus écoresponsables via les achats publics
<ul style="list-style-type: none">• Inclure une part obligatoire de matériels informatiques reconditionnés dans les nouveaux achats publics pour soutenir le secteur du reconditionné• Diffuser un guide des achats écoresponsables auprès des acheteurs publics de matériel informatique pour les former sur la prise en compte de la thématique environnementale
Fédérer les acteurs du numérique pour soutenir la filière des produits reconditionnés
<ul style="list-style-type: none">• Mener une concertation avec les opérateurs télécoms, distributeurs et les fabricants de téléphones portables afin d'objectiver les efforts environnementaux de ces acteurs• Suivre les travaux de l'écosystème du reconditionnement de produits numériques visant à créer un label garantissant la qualité des produits reconditionnés
Améliorer nos connaissances sur les leviers permettant d'allonger la durée de vie des terminaux
<ul style="list-style-type: none">• Etudier les pratiques commerciales des téléphones mobiles subventionnés et de leur impact sur la durée de vie des portables (pilotée par l'Arcep)

Axe 2.2 : Réduire l'empreinte environnementale du numérique associée aux usages

Objectifs

L'objectif de cet axe est d'accompagner et de maîtriser l'empreinte environnementale des usages numériques et des infrastructures sous-jacentes (réseaux et datacenter) afin que l'augmentation massive des usages n'entraîne pas une augmentation massive des impacts environnementaux des infrastructures.

Mesures phares
Réduire l'empreinte environnementale associée aux datacenters
<ul style="list-style-type: none">• Imposer des objectifs ambitieux de réduction de la consommation énergétique• Soutenir les data centers écologiquement vertueux via l'instauration d'une éco-conditionnalité à l'application du tarif réduit de la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité)
Réduire l'empreinte environnementale des réseaux
<ul style="list-style-type: none">• Mener une concertation avec les opérateurs télécoms pour qu'ils s'engagent sur le sujet• Financer l'innovation pour réduire l'impact énergétique des réseaux via l'AMI « <i>solutions souveraines sur les réseaux télécoms</i> »
Réduire l'empreinte environnementale associée aux services numériques
<ul style="list-style-type: none">• Mener une concertation avec les principales plateformes de service en ligne• Soutenir financièrement l'innovation sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique via des AAP dans le cadre du concours i-nov

Axe 3 : Faire du numérique un levier de la transition écologique et solidaire

Objectifs

L'objectif de cet axe est de mettre le numérique au service de la transition écologique des autres secteurs économiques, en permettant des gains d'efficacité dans des secteurs énergétiques, la mobilité intelligente..

Mesures phares
Soutenir les start-up de la Greentech
<ul style="list-style-type: none">Lancer l'initiative French Tech for the Planet, par la mission FrenchTech pour faire émerger les nouveaux champions de la transition écologique
Utiliser les nouvelles technologies numériques au service de l'environnement
<ul style="list-style-type: none">Soutenir financièrement l'innovation visant à améliorer les performances énergétiques et environnementales des activités économiques via la 5G via l'AMI « <i>solutions souveraines sur les réseaux télécoms</i> »Lancer une mission permettant de recenser les usages du numérique au service de la transition écologique dans les collectivités territoriales
Mutualisation de données au service de l'environnement
<ul style="list-style-type: none">Animer le CSF <i>Valorisation des déchets</i> pour les accompagner dans la mutualisation de données

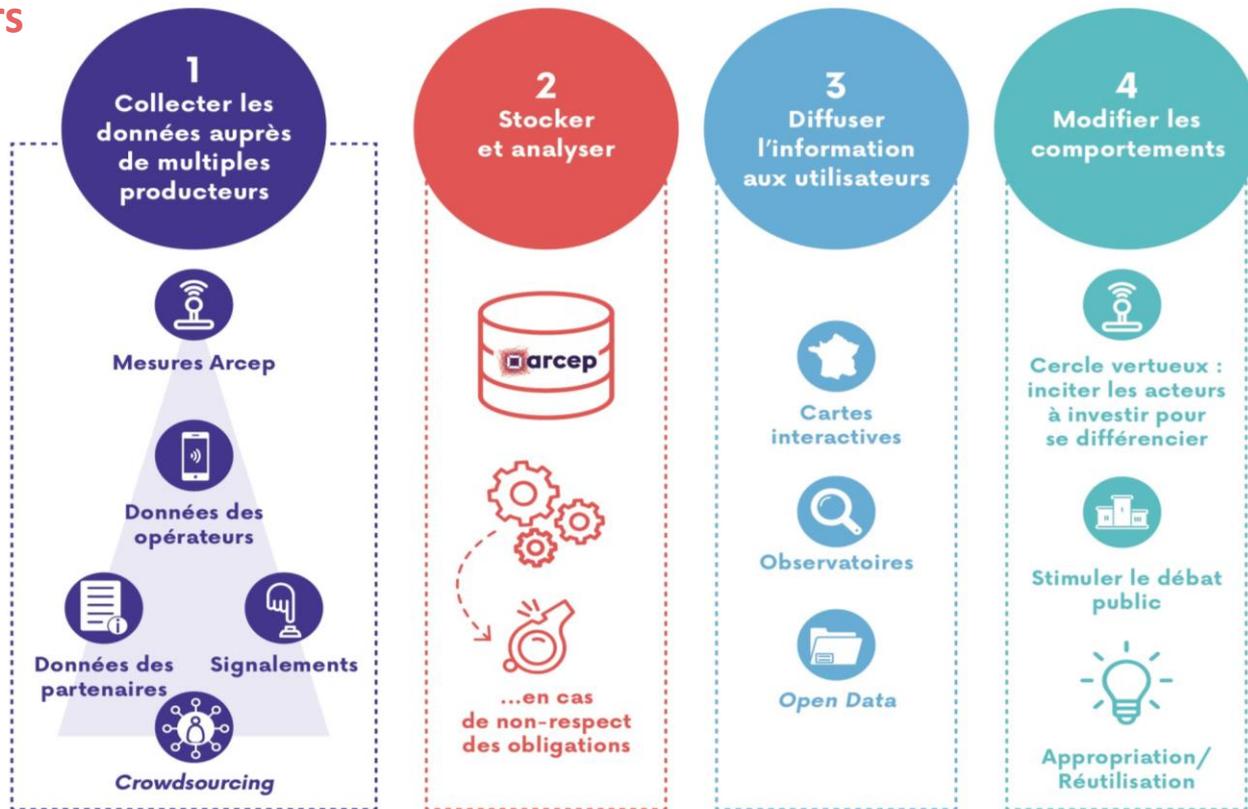
Point d'étape sur les avancées des travaux « Pour un numérique soutenable »



**Collecter l'information
pour réguler par la donnée**

S'inscrire dans une démarche de régulation par la donnée

Pour renforcer les incitations des acteurs économiques, acteurs privés, publics et consommateurs



Collecte de données pour un baromètre environnemental – 1/3

Premières collectes de données environnementales auprès des principaux opérateurs de communications électroniques

- ❑ **Bilan carbone et énergétique** : émissions de gaz à effet de serre, consommation énergétique des opérateurs, notamment dans les réseaux
- ❑ **Terminaux fixes et mobiles** : consommation électrique des box et décodeurs, parc et ventes de téléphones mobiles des opérateurs, en isolant les téléphones reconditionnés et / ou subventionnés, nombre de téléphones mobiles collectés



- ❑ **En 2022**
 - Poursuite des travaux méthodologiques
 - Enrichissement de la collecte de données
 - Première publication

Collecte de données pour un baromètre environnemental – 2/3

Collecte de données par sondage – Baromètre du numérique : focus sur les smartphones qui représentent une part significative des émissions de gaz à effet de serre du numérique



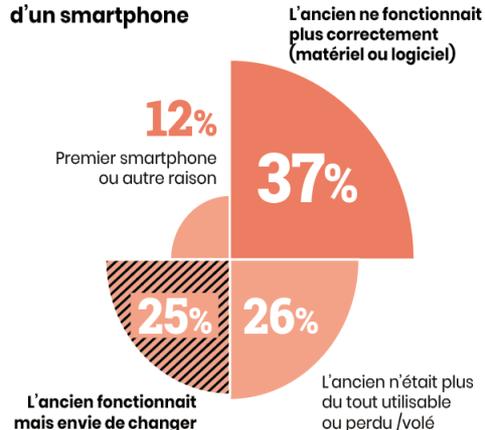
Le smartphone : des leviers à mettre en place pour une utilisation plus durable

Parmi les 84% de détenteurs de smartphone (+7 points en un an)

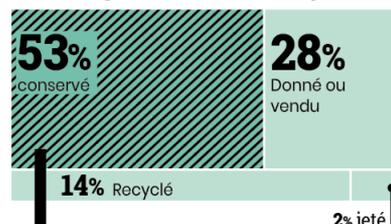
17%
de smartphones de seconde main contre 83% achetés neufs

84%
des smartphones détenus ont moins de 3 ans

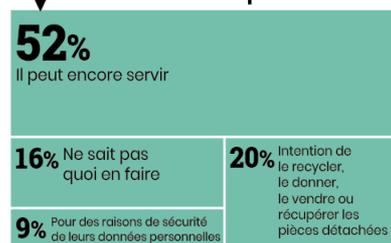
Raisons d'achat d'un smartphone



Quel usage de l'ancien smartphone ?



Pourquoi les détenteurs de smartphone ont conservé leur ancien smartphone ?



- En 2021 Publication le 1^{er} juillet
- En 2022 Poursuite des travaux environnementaux *via* le Baromètre du numérique

Collecte de données pour un baromètre environnemental – 3/3

Une collecte élargie à l'ensemble de l'écosystème numérique

- ❑ **Projet et objectifs du baromètre environnemental du numérique annoncés dans la feuille de route du Gouvernement « Numérique et environnement »**
- ❑ **Questions environnementales ajoutées dans le cadre du Baromètre du numérique**
- ❑ **Débats législatifs sur un pouvoir de collecte de données environnementales élargi à l'ensemble des acteurs du numérique**



- ❑ **Les réflexions et discussions continuent avec les acteurs de l'écosystème numérique**
- ❑ **Projets d'échanges et/ou atelier(s) dédiés à venir**

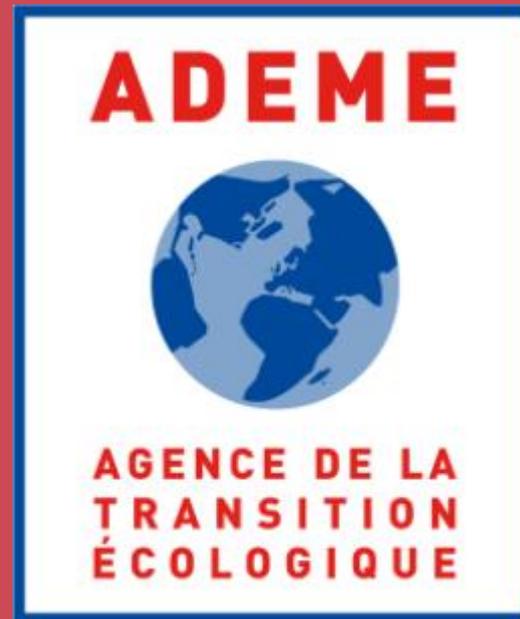


Analyser l'empreinte environnementale du numérique

Etude ADEME/Arcep sur la mesure de l'empreinte environnementale du numérique

Intervention de l'ADEME

Raphaël Guastavi, Chef du service Produits et Efficacité Matières – Direction Economie circulaire et déchets





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



« Impacts environnementaux des services numériques : les actions communes ADEME ARCEP »

Une lettre de mission commune

Demande adressée à l'ADEME et à l'ARCEP par les ministères de l'écologie et de l'économie

- Qualifier l'empreinte environnementale actuelle, à 2030 et à 2050
- Identifier les facteurs de mesure des impacts environnementaux du numérique, des technologies aux usages
- Définir des leviers d'action et bonnes pratiques pour réduire les impacts environnementaux du numérique

ADEME et ARCEP engagés dans une étude depuis fin 2020

Cette étude permettra de **quantifier les impacts environnementaux des services numériques**, conformément aux trois briques présentées ci-dessous :

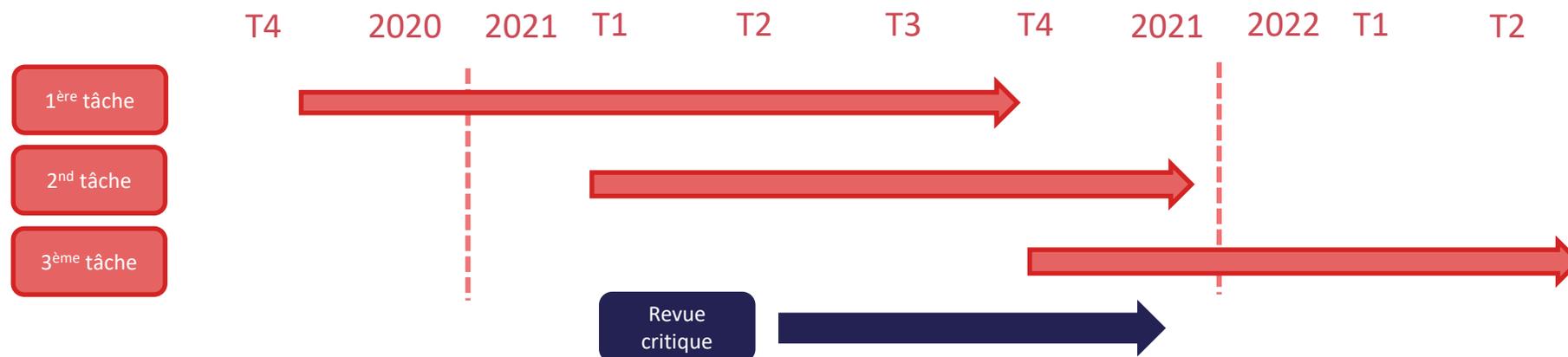
- Les **terminaux** fixes et mobiles présents en France tels que les téléviseurs, ordinateurs, tablettes, objets connectés, smartphones, etc. ;
- Les **réseaux** déjà déployés ou en cours de développement en France d'ici à 2025 ;
- Les **centres informatiques** tels que définis par les normes ISO 30134 et EN 50 600 et tout ce qu'ils contiennent (notamment les équipements informatiques tels que les serveurs, les équipements réseaux et baies de stockage).

Elle permettra également d'identifier des **leviers d'actions et bonnes pratiques** déployables à court, moyen et long terme.

Une étude structurée en 3 tâches distinctes

- **1ère tâche:** Revue méthodologique, état des lieux technologiques, interviews d'acteurs, analyse comportementale
- **2ème tâche:** Evaluation de l'empreinte environnementale actuelle du numérique (modélisation et ACV) } + Revue critique pour challenger la méthodologie d'Analyse Cycle de Vie (ACV)
- **3ème tâche:** Analyse prospective à horizon 2030 et 2050 (équipements, trafic, consommations, matières).

Calendrier



1^{ère} partie – Revue méthodologique et état des lieux technologiques

- La revue méthodologique met en évidence l'**hétérogénéité des approches dans les évaluations de l'empreinte environnementale** du numérique conduites et les référentiels existants.
- Etat des lieux technologies et équipements associés aux services numériques en France
- Entretiens avec des acteurs publics et privés
- Analyse comportementale des usagers

2^{ème} partie en cours : Evaluation environnementale basée sur l'inventaire des équipements

Conformité

ISO 14040/44

En s'appuyant sur les normes et référentiels suivants :

ILCD Handbook

ITU L14.10, ITU L14.50

Affichage environnemental européen (**PEF**)

Principes généraux

PEFCR IT equipment

Affichage environnemental français

Principes généraux (**BPX 30-323**)

PCR Terminaux (14 catégories)

PCR Services numériques + Fourniture d'accès internet (loi AGEC)

Revue critique en cours

3^{ème} partie à venir : Prospective 2030 et 2050

Analyse prospective 2030

- Elaborer un scénario tendanciel pour 2030, sur la base de l'analyse 2020, avec l'application de variation sur les technologies et sur les usages = **permettre d'identifier des leviers d'action par acteur**

Analyse prospective 2050

- Basé sur le scénario tendanciel 2030, transcrire les 4 scénarios des travaux de prospective énergie - ressources ADEME à 2050 et **quantifier les impacts possibles** des services numériques à cette échéance

Etude du pôle numérique commun CSA/Arcep sur l'empreinte environnementale des usages audio et vidéo

Intervention du CSA

Christophe Cousin, Directeur des
études, des affaires
économiques et de la
prospective



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



Webinaire Arcep « Pour un numérique soutenable »

Lancement d'une étude sur l'empreinte environnementale des usages audio et vidéo par le pôle commun Arcep - CSA

Christophe COUSIN | Directeur des études, des affaires économiques et de la prospective
4 octobre 2021

Un lancement du pôle commun dans un contexte où les régulateurs s’emparent de la question environnementale

L’instauration d’un pôle commun Arcep – CSA autour de thématiques partagées et d’un vaste programme de travail

Une prise de position publique des régulateurs pour une intégration croissante des questions environnementales au sein de leurs missions

➔ **Mars 2020** : lancement du pôle commun numérique Arcep – CSA autour de 4 axes de travail :

- La réalisation d’études communes
- L’organisation d’ateliers de travail
- La publication d’un référentiel commun des usages numériques et d’un forum des terminaux
- La protection des mineurs contre la pornographie en ligne

➔ **Mai 2020** : publication d’un document « Accord de Paris et urgence climatique : enjeux de régulation » dans lequel l’Arcep et le CSA s’engagent, au côté de six autorités administratives ou publiques indépendantes, à intégrer les enjeux liés au climat et à l’environnement dans leurs priorités d’action et travaux.

La décision de lancer une étude commune sur « l’empreinte environnementale des usages audio et vidéo » en s’appuyant sur les expertises des régulateurs, avec le soutien de l’Ademe.

Une étude sur l’empreinte environnementale des usages audio et vidéo en cours de lancement (1/2)

Une étude, menée par l’Arcep, le CSA et l’Ademe, qui vise à mesurer l’empreinte environnementale des différents usages vidéo et audio, en s’appuyant sur une méthodologie d’analyse du cycle de vie (ACV) et sur une approche multicritère.

Méthodologie

Une **approche ACV multicritère**, qui permet de prendre en compte l’impact environnemental des différents maillons des chaînes de valeurs étudiées suivant plusieurs indicateurs (émissions de CO₂, épuisement des ressources, etc.)

Périmètre

Un champ d’étude qui va **de la distribution et de la diffusion des programmes jusqu’à leur consommation**¹

Mise en œuvre

Une formalisation autour **d’un groupement de commande** (Arcep, CSA et Ademe) et **d’un appel d’offre, afin de sélectionner un prestataire expert ACV** (qui pourra s’appuyer sur les expertises sectorielles des membres du groupement de commande)

1 : exclusion du champ de l’étude de la phase de production des programmes

Une étude sur l’empreinte environnementale des usages audio et vidéo en cours de lancement (2/2)

Une étude qui s’articule autour de 3 axes de travail.

Axe
1

Compléter l’état des lieux existant sur :

- Les technologies mobilisées dans la consommation de contenus vidéo et audio
- Les comportements de consommation

Axe
2

Evaluer l’impact environnemental des principaux usages vidéo et audio (comparaison des usages entre eux)

Axe
3

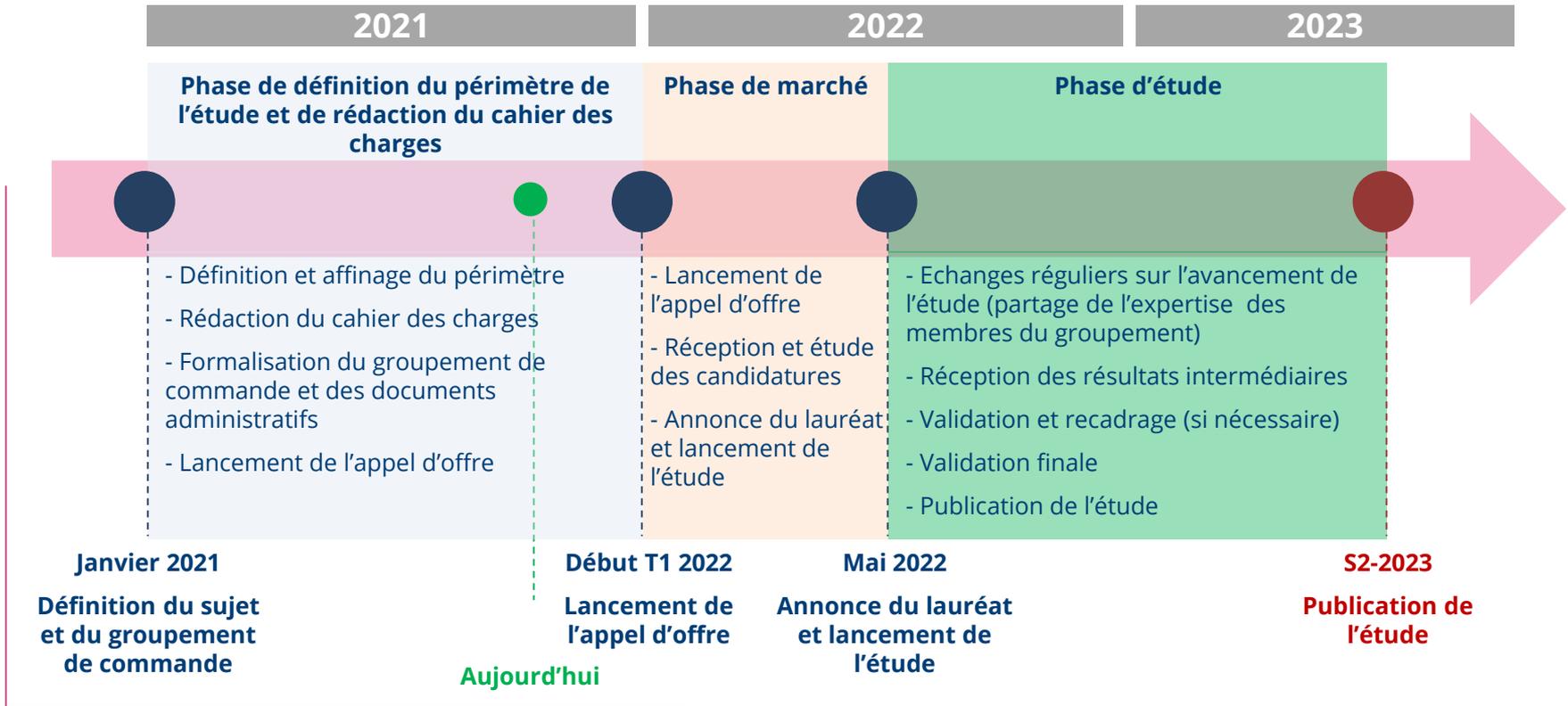
Evaluer l’empreinte environnementale de la consommation totale des services vidéo et audio en France aujourd’hui (date à préciser).

A valider : engagement d’une démarche prospective pour évaluer l’empreinte future des usages (en fonction des tendances de consommation, réseaux etc.)

Le lancement de l’étude est programmé au premier semestre 2022.

Webinaire Arcep – Pour un numérique soutenable

Macro-calendrier prévisionnel de l'étude



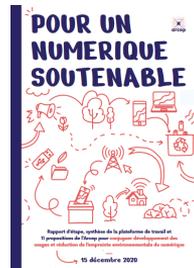
Merci pour votre attention



Etude sur le renouvellement et les modèles de distribution des terminaux mobiles – 1/4

Contexte et objectifs de la demande

- ❑ Etude annoncée dans la feuille de route du Gouvernement en février 2021
- ❑ Lettre de mission à l'Arcep en mars 2021
- ❑ Rapport publié en juillet 2021
- ❑ Double mission :
 - Etudier les différents modèles de distribution (vente ou location) des terminaux mobiles en France ;
 - Identifier des éléments permettant de mieux appréhender **le taux et la fréquence de renouvellement des téléphones**, en fonction des différents modèles de distribution (notamment le subventionnement), de collecte et de reconditionnement de ces terminaux.



Méthodologie déployée par l'Arcep

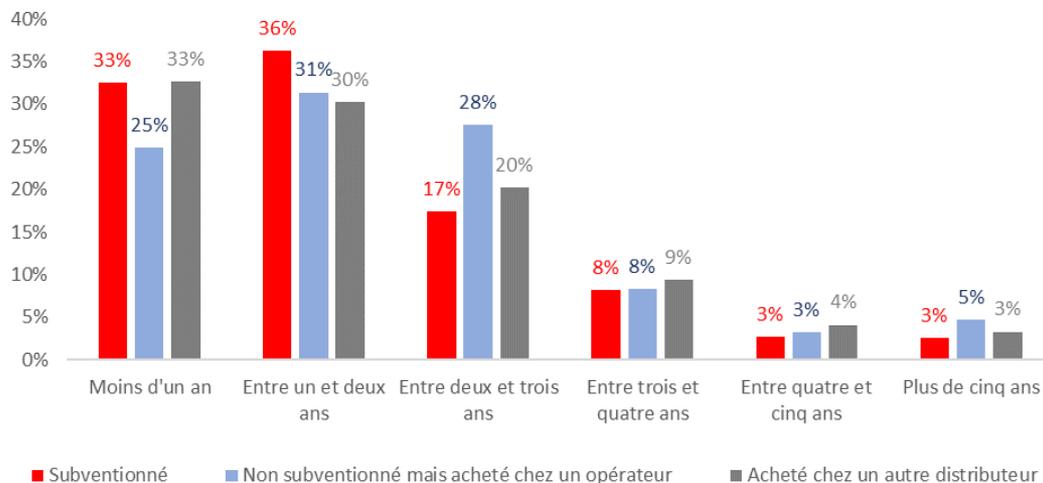
- ❑ Collecte de données par l'Arcep, auprès des opérateurs et *via* le Baromètre du numérique
- ❑ Données tierces auprès de différents cabinets d'études
- ❑ Entretiens avec 26 acteurs (opérateurs, fabricants et distributeurs de terminaux, acteurs du reconditionnement, acteurs publics, associations et experts...)

Etude sur le renouvellement et les modèles de distribution des terminaux mobiles – 2/4

Principaux résultats : les données disponibles ne permettent pas de distinguer un lien significatif entre mode de distribution et durée de vie des terminaux mobiles

- ❑ **69%** des détenteurs d'un smartphone subventionné possèdent leur téléphone depuis moins de 2 ans contre **63%** pour l'ensemble des détenteurs de smartphones*
- ❑ **83% à 86%** des utilisateurs déclarent détenir leur smartphone depuis moins de 3 ans, **quel que soit le contrat ou le distributeur***
- ❑ L'ancienneté de l'ensemble des smartphones actifs sur les réseaux serait, en moyenne, de **32 mois** contre **29 mois** pour les smartphones subventionnés**

Durée de détention des smartphones en cours d'utilisation selon le distributeur et le contrat



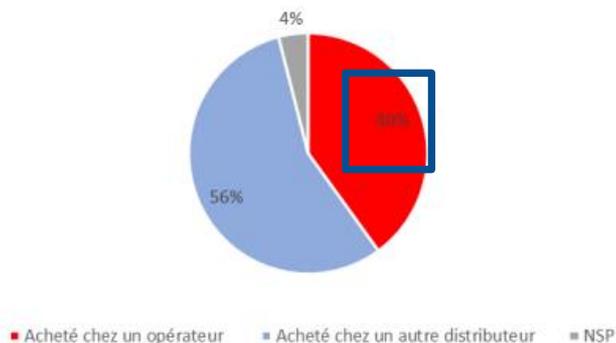
*Source : Baromètre du numérique – édition 2021

**Source : Opérateurs – données partielles

Etude sur le renouvellement et les modèles de distribution des terminaux mobiles – 3/4

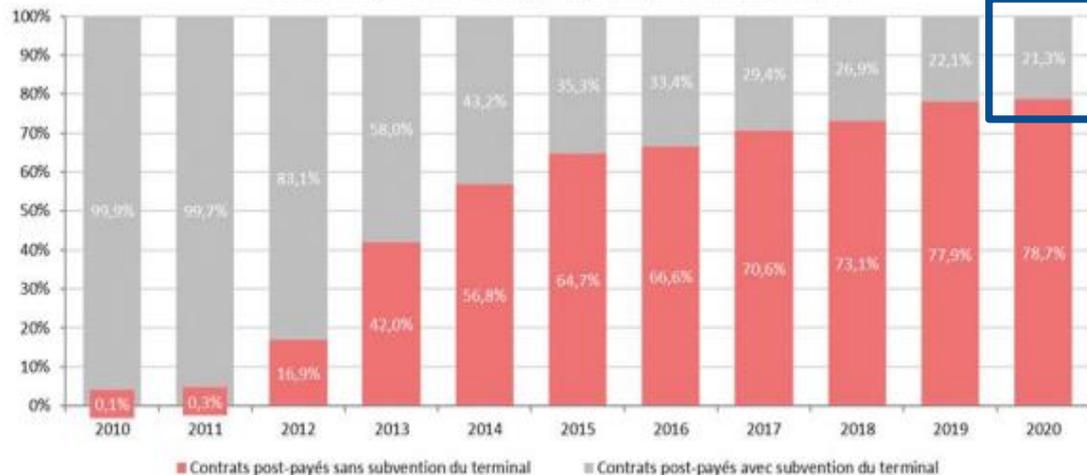
Principaux résultats : au-delà des pratiques de subventionnement, le renouvellement concerne l'ensemble des smartphones commercialisés

Répartition de l'équipement mobile selon le lieu d'achat du téléphone



Source : Baromètre du numérique – Édition 2021 – Credoc pour le compte de l'Arcep, du CGE et de l'ANCT

Evolution de la part des contrats post-payés sans subvention du terminal



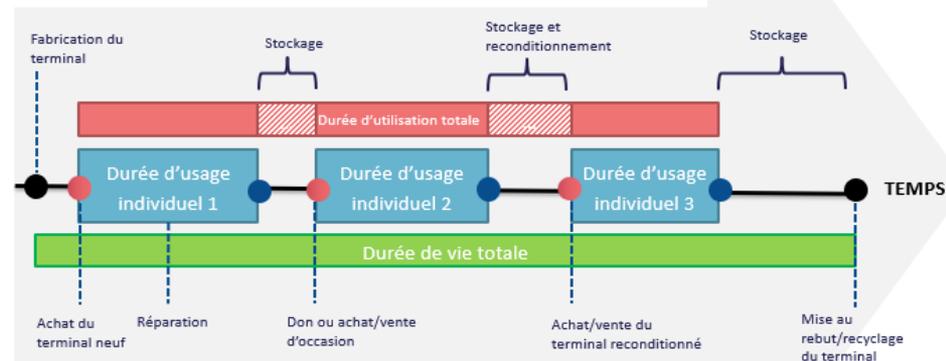
Source : Arcep

Etude sur le renouvellement et les modèles de distribution des terminaux mobiles – 4/4

Principaux résultats : vers un ralentissement du rythme de renouvellement des terminaux mobiles ? Les enjeux du reconditionnement

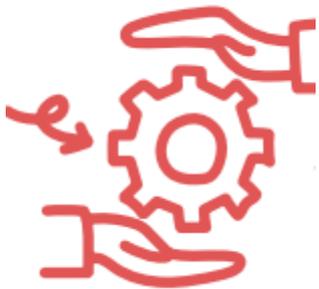
- ❑ La durée d'utilisation individuelle des smartphones en France est évaluée entre 23 mois et 37 mois
- ❑ La durée d'utilisation individuelle s'allonge mais reste éloignée des 5 voire 10 ans de durée de vie potentielle
- ❑ Le marché du reconditionné se développe : 2,8M de téléphones reconditionnés vendus en 2020 (+25% en un an), soit 13% de l'ensemble des téléphones vendus* ...
- ❑ ... Mais il faut encore lever certains freins : collecte des terminaux, réparation, remise sur le marché

Frise chronologique sur le renouvellement des terminaux mobiles - Exemple de « durée de vie » d'un terminal



Légende :

- : Début et fin de vie du terminal
- : Acquisition d'un terminal par l'utilisateur
- : Renouvellement du terminal par l'utilisateur



Intégrer l'enjeu environnemental dans l'action de l'Arcep

Les réseaux fixes : des infrastructures mutualisées

Un cadre contrôlé par l'Arcep et privilégiant une mutualisation des lignes FttH entre opérateurs

❑ Le principe de mutualisation des réseaux FttH a été posé en 2009

- L'article L.34-8-3 du CPCE prévoit que tout opérateur qui déploie un réseau FttH doit offrir l'accès effectif aux autres opérateurs à ce réseau
- L'Arcep a précisé les modalités de mise en œuvre de cette obligation
- Le niveau de mutualisation des lignes FttH est élevé et continue de progresser

% de lignes avec ... Au T1 2021	... au moins 2 opérateurs	... au moins 3 opérateurs	... au moins 4 opérateurs
Moyenne toute France	94 %	82 %	62 %

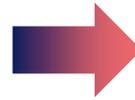
*Etat des lieux au T1 2021 du niveau de mutualisation des lignes FttH
(répartition des lignes éligibles par nombre d'opérateurs présents au point de mutualisation via la mutualisation passive)*

- ❑ En outre, l'Arcep veille, à travers ses décisions d'analyses de marchés, à ce qu'Orange partage ses infrastructures supports du réseau cuivre avec les autres opérateurs pour leurs besoins FttH

Transition vers la fibre 1/2 – Préparer la fermeture du cuivre

La fermeture du réseau cuivre permet de tirer bénéfice de la transition vers les réseaux FttH, moins consommateurs en énergie

15 décembre 2020 : publication par l'Arcep des décisions d'analyses de marchés encadrant la fermeture technique du réseau cuivre



S2 2021 (prévisionnel) : mise en consultation publique d'un plan national de fermeture par Orange

❑ Les décisions d'analyses de marchés de l'Arcep encadrent la fermeture du réseau cuivre :

- Orange peut fermer son réseau cuivre sous certaines conditions (disponibilité des services de gros, présence des opérateurs commerciaux ou délais de prévenance suffisants)
- L'Arcep permet alors une fermeture commerciale (arrêt de commercialisation des nouveaux accès), puis technique du réseau cuivre (arrêt du service)

Transition vers la fibre 2/2 – Des premiers travaux

Les travaux de l'Arcep fournissent un encadrement pour les réflexions et les jalons déjà engagés par Orange

- ❑ **Orange a annoncé une fermeture de son réseau cuivre de 2023 à 2030¹**
- ❑ **Une fermeture commerciale déjà engagée** : plus de 10M de locaux concernés par une fermeture commerciale d'ici le S1 2022
- ❑ **Une fermeture technique du cuivre en cours d'expérimentation** :
 - Une première expérimentation en 2021 dans les Yvelines
 - Une deuxième expérimentation d'aujourd'hui à janvier 2023 dans six communes (départements : Yvelines, Nord, Ardennes)
- ❑ **Orange prévoit une articulation de la fermeture du cuivre et du RTC, en envisageant la fermeture technique d'environ 150k locaux en 2023 sur le réseau cuivre, et 450k en 2024²**

¹ Source: plan stratégique d'Orange, « Engage 2025 »

² Source : présentation d'Orange au Comité de l'interconnexion et de l'accès du 8 juillet 2021

Commande du Gouvernement sur les conditions d'attribution des fréquences de la bande 26 GHz – 1/2

Fréquences	Pénétration à l'intérieur	Portée	Débit	Attribution aux opérateurs	Beamforming
 700 MHz Déjà attribuée aux opérateurs depuis 2015, elle est pleinement disponible depuis mi-2019	★★★★	★★★★	★	✓	✗
 3.5 GHz Elle offre un bon ratio couverture/débit et est souvent identifiée comme la bande "cœur 5G"	★★	★★★	★★★	✓	✓
 26 GHz Jusqu'à présent utilisée pour les liaisons satellitaires ou d'infrastructures, elle permettra des débits très importants dans les cellules de petite taille	★	★	★★★★	✗	✓

Commande du Gouvernement sur les conditions d'attribution des fréquences de la bande 26 GHz – 2/2

Réfléchir collectivement à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les critères d'attribution de la bande de fréquences 26 GHz

❑ Lettre de mission du Gouvernement

- Pour soutenir un numérique plus sobre et responsable
- Quelles voies et moyens pour cette prise en compte ?

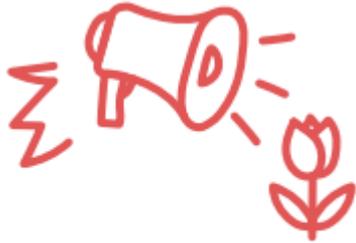
Nouvel atelier numérique soutenable

Save the date !



Fin d'année 2021





**Promouvoir les actions de l'Arcep au
niveau européen (BEREC) et
international (OCDE)**

Le groupe *Sustainability* du BEREC

Groupe dédié créé en 2020

Co-présidence Arcep

Ateliers impliquant de nombreuses parties prenantes

2022 : Rapport d'évaluation de la contribution du BEREC pour réduire l'impact du secteur sur l'environnement

Body of European Regulators
for Electronic Communications

BEREC

La régulation environnementale des télécoms et du numérique dans les organisations internationales

- ❑ **Publication d'une recommandation (avril 2021) sur la connectivité à haut débit**

- ❑ **Disposition visant à réduire l'empreinte environnementale des réseaux de communication**

- ❑ **Groupe de travail interne de l'OCDE auquel participe l'Arcep pour évaluer :**
 - L'impact environnemental positif et négatif des réseaux de communication à court, moyen et long termes
 - Les effets des politiques publiques sur l'empreinte environnementale



Conclusion

Les prochaines étapes de la plateforme de travail « Pour un numérique soutenable »

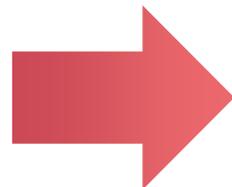
Les travaux de la plateforme « Pour un numérique soutenable » se poursuivent...

Les prochaines étapes pour lesquelles vous serez sollicités :

- ❑ **Novembre 2021** : ateliers de réflexions sur les enjeux environnementaux et l'attribution de la bande de fréquences 26 GHz, liée à la 5G
- ❑ **2022** : publication d'indicateurs environnementaux, réflexions (réunions et atelier) sur la construction d'un baromètre environnemental du numérique

**Pour un numérique
soutenable**

numeriquesoutenable@arcep.fr



Ecrivez-nous !



Des questions ?